

Fiche de procédure

Informations de base	
<p>COD - Procédure législative ordinaire (ex-procedure codécision) Règlement</p> <p>2023/0373(COD)</p>	En attente de la position du Conseil en 1ère lecture
<p>Prévenir les pertes de granulés plastiques afin de réduire la pollution par les microplastiques</p> <p>Sujet</p> <p>3.40.01 Industrie chimique, engrais, matières plastiques 3.70.05 Pollution marine et côtière, pollution par les navires et les hydrocarbures 3.70.12 Gestion des déchets, déchets ménagers, emballages, déchets industriels légers</p> <p>Priorités législatives Déclaration commune 2023-24</p>	

Acteurs principaux				
Parlement européen	Commission au fond	Rapporteur(e)	Date de nomination	
	<p>ENVI Environnement, santé publique et sécurité alimentaire</p>	<p>Rapporteur(e) fictif/fictive</p> <p> CHABAUD Catherine</p> <p> KELLER Ska</p> <p> KARSKI Karol</p> <p> VILLANUEVA RUIZ</p>		
	Commission pour avis	Rapporteur(e) pour avis	Date de nomination	
	<p>ITRE Industrie, recherche et énergie (Commission associée)</p> <p>TRAN Transports et tourisme</p>	<p> SPYRAKI Maria</p> <p>La commission a décidé de ne pas donner d'avis.</p>	04/12/2023	
Conseil de l'Union européenne	DG de la Commission	Commissaire		
Commission européenne	Environnement	SINKEVIČIUS Virginijus		
Comité économique et social européen				
Comité européen des régions				

